



## As ton le droit de "divorcer" de ses parents ?

Par **duplan**, le **09/09/2010** à **11:33**

Bonjour à tous,  
As ton le droit de "divorcer" de ses parents ?  
Je m'explique, je ne vois plus mon pere depuis plus de 15 ans.  
J'ai appris dernièrement qu'il entreprend des demarches pour me déshérité (vente de bien et don directement à d'autre personne).  
Tout cela m'est égal, ma seule crainte c'est de recevoir dans quelques années une facture pour son placement en maison de retraite !!  
à je n'accepterai pas !! puis je me proteger de cela ?  
Merci beaucoup de votre aide,

Par **mimi493**, le **09/09/2010** à **11:35**

Non, on ne peut pas.  
Que vous acceptiez ou non, quand vous recevrez l'avis de payer du Conseil général, vous n'aurez pas le choix (sauf à prouver que votre père ne payait pas lui-même la pension alimentaire vous concernant, quand il en devait une par jugement)  
nil ne peut vous déshériter, vous pourrez faire réintégrer dans la succession tous les dons faits.

Par **duplan**, le **09/09/2010** à **11:39**

Merci beaucoup de votre réponse !!  
Si rapide !!  
Milles mercis !!